

La formation du grand Tournai

Analyse de la décision

par Théo VERHEYDEN,

Professeur à la Faculté Universitaire Catholique de Mons.



I. Les données légales.

L'article 297 de l'arrêté royal du 17 septembre 1975 « portant fusion de communes et modification de leurs limites » (1) prescrit que les communes de Tournai, Barry, Beclers, Blandain, Chercq, Ere, Esplechin, Froidmont, Froyennes, Gaurain-Ramecroix, Havinnes, Hertain, Kain, Lamain, Marquain, Maulde, Melles, Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Orcq, Quartes, Ramegnies-Chin, Rumillies, Saint-Maur, Templeuve, Thimougies, Vaulx, Vezon, Warchin et Willemeau sont fusionnées en une nouvelle commune, autorisée à porter le titre de ville, qui prendra le nom de Tournai.

Ainsi, trente communes, regroupant, selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur, 68.909 habitants (2) et s'étendant sur 21.373 hectares, se fondent en une nouvelle entité qui, à première vue, étonne par son gigantisme. Telle qu'elle résulte de l'opération, la ville de Tournai détient deux records. De toutes les communes belges, elle est la plus étendue et sa création procède de la disparition d'un nombre d'entités sans équivalent dans le reste du pays tout entier.

A quels mobiles répond pareille fusion ? Si l'on consulte le rapport au Roi (3), on constate que les justifications données par le Ministre de l'Intérieur sont aussi succinctes que vagues. Ce document de base se réduit, en effet, à quelques généralités qui peuvent aussi bien convenir à d'autres communes qu'à Tournai. On y lit : « il se recommandait de regrouper au sein de la ville de Tournai la zone de concentration urbaine en formation autour de cette ville, les équipements tertiaires qui consti-

(1) *Moniteur Belge* du 25 septembre 1975.

(2) *Moniteur Belge* du 25 septembre 1975, Annexe, Rapport au Roi, p. 53.

(3) *Moniteur Belge* du 25 septembre 1975, Annexe, Rapport au Roi, p. 53.

tuent le prolongement nécessaire de l'habitat et les parcs industriels. La nouvelle ville constituera une entité complète, en ce sens qu'elle comportera des sites urbains, touristiques et des zones industrielles. »

Pas plus les travaux des assemblées législatives (4) (5) que les bulletins des questions et réponses parlementaires n'apportent de précisions intéressantes sur la gestation et les motivations du plan de fusion. Il convient donc d'analyser la décision au départ de la situation antérieure et, pour chacune des entités concernées, de rechercher les raisons sur lesquelles se fonde la décision gouvernementale.

II. Le problème.

Si d'aucuns estiment (6) que, avec 1.564 hectares et 32.890 habitants au 31 décembre 1974, Tournai ne constituait pas une entité étriquée, compte tenu de ses fonctions de chef-lieu d'arrondissement et de siège d'un évêché, il n'en reste pas moins que la ville connaissait un phénomène d'éclatement qui la vidait de sa substance et, partant, qu'elle s'appauvriissait d'année en année. En effet, depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle, la partie « intra muros » de Tournai n'a cessé de se dépeupler. Fuyant un habitat vétuste et insalubre, 14.700 habitants ont émigré vers les faubourgs. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le mouvement migratoire s'est principalement porté vers les communes périphériques. Des quartiers semi-résidentiels et résidentiels s'y sont créés, parfois de manière anarchique, drainant près de 7.000 personnes. Cette population est, en général, relativement jeune. Elle regroupe des techniciens et des cadres occupant des situations qui leur assurent une certaine aisance. D'autre part, si Tournai a connu une augmentation de population de 7.000 unités entre 1866 et 1910 (7), les deux guerres lui ont fait perdre 5.000 habitants. Depuis 1945, elle n'en a regagné que 1.000. Par contre, depuis 1866, la population de la banlieue a plus que doublé.

Le vieillissement de la population n'a quant à lui, cessé de s'accroître. En 1974, la ville de Tournai a enregistré plus de décès que de naissances parmi ses citoyens. Le pourcentage de personnes âgées résidant sur le territoire de la commune augmente de façon inquiétante. La population active diminue. Elle ne représente plus que 38,2 % de l'ensemble. Plus de 9.100 actifs travaillant à Tournai résident dans une

(4) Documents parlementaires. Chambre des Représentants, session 1975-1976, p. 717.

(5) Documents parlementaires. Sénat, session 1975-1976, p. 652.

(6) CRISP. Courrier hebdomadaire n° 708, p. 23.

(7) SEVRIN R., « Dossier Tournai-Tournaisis », 1976, p. 18.

autre commune (8). Au contraire, plusieurs communes périphériques (Ere, Kain, Orcq et Rumillies) connaissent un excédent d'actifs.

Si Tournai a connu, grâce au textile, une réelle prospérité au dix-neuvième siècle, cette industrie n'est plus qu'un souvenir et il en est de même pour la plupart des fabrications diverses qui, pendant longtemps, ont fait le renom et la richesse de la ville. Le bassin carrier, l'industrie cimentière et les industries dérivées se localisent hors de la ville, au sud de celle-ci. Depuis une vingtaine d'années, une politique délibérée et la création ou l'aménagement de voies de communication ont entraîné le déplacement vers les communes périphériques des entreprises qui, auparavant, avaient leur siège d'exploitation dans le centre de Tournai. Les nouvelles implantations sont dirigées vers des parcs situés à Froyennes, Marquain et Orcq.

Du point de vue budgétaire, Tournai, comme d'autres villes dites « à vocation régionale », est confrontée à une situation critique. Elle n'a pas, ou n'a plus, les moyens de ses besoins. Au 20 février 1976 (9), le déficit global de la ville s'établissait à 685.718.388 francs. Cet élément va jouer un rôle capital dans les débats qui naîtront à l'occasion des propositions de fusion. Plusieurs communes voisines, à caractère rural, ne semblent pas, plus que Tournai, viables isolément si l'on tient compte des services qu'une entité moderne doit organiser (10). Or ces services existent à Tournai, de même qu'un large éventail d'équipements collectifs dont profite l'ensemble de la région. Près de 40 établissements d'enseignement sont fréquentés quotidiennement par 16.000 jeunes (11). Dix centres hospitaliers, des maisons de retraite, un important bloc gériatrique annexé à l'hôpital civil, plusieurs groupes d'habitations sociales destinées aux personnes âgées drainent vers Tournai une clientèle provenant de toutes les communes de l'arrondissement (12) (13). Rien que les naissances et les décès de non-Tournaisiens qui se produisent dans les hôpitaux et cliniques de la ville entraînent un important surcroît de travail — et de dépenses — pour l'administration communale. La Maison de la Culture, la bibliothèque, l'Académie, le Conservatoire, les salles de spectacle, les sociétés scientifiques, les expositions rencontrent la faveur d'un public qui déborde largement les limites communales. Tournai supporte des charges financières considérables du fait même de l'existence de pareille infrastructure. S'ajoute encore à ces dépenses la

(8) SEVRIN R., *op. cit.*, p. 32.

(9) *Courrier de l'Escaut*, 23 février 1976.

(10) CRISP, *Courrier hebdomadaire* n° 708, p. 23.

(11) MATHE L., « Dossier Tournai-Tournais », 1976, p. 137.

(12) WIBAUT G., « Dossier Tournai-Tournais », 1976, pp. 167 et ss.

(13) DELSINNE W., « Dossier Tournai-Tournais », 1976, pp. 176 et ss.

part qui incombe à la ville dans les frais de sauvegarde et de restauration d'un patrimoine artistique et architectural particulièrement important. Enfin, parce qu'elle connaît un intense charroi et qu'elle se veut centre commercial, Tournai doit continuellement améliorer sa voirie et créer des endroits de stationnement.

Par contre, plusieurs communes, à dominante rurale jusqu'il y a peu, ont vu s'implanter sur leur territoire des industries qui leur rapportent des rentrées substantielles, sans avoir, pour autant, à supporter les charges inhérentes à une entité urbaine. De plus, des centres récréatifs, des sites touristiques, de nouveaux établissements scolaires sont créés ou aménagés dans le voisinage immédiat de Tournai. Ils en constituent le prolongement naturel et, cependant, dépendent administrativement et fiscalement des communes périphériques.

De cet ensemble de considérations, il résulte que le principe de certaines fusions répond à une impérieuse nécessité. Il s'imposait de rechercher, sans plus tarder, une nouvelle délimitation pour l'entité que constitue Tournai dans la réalité et, par là même, de rétablir un équilibre financier dangereusement compromis.

III. Les divers projets de fusion.

Divers propositions et plans se sont succédés avant qu'aboutisse le projet du Ministre Michel. Nous en examinerons quatre, qui nous paraissent les plus révélateurs d'une évolution et de préoccupations.

A) *Le plan de travail du Ministère de l'Intérieur, dit « Plan Costard », de 1972 (14).*

Dès 1972, la Direction générale des institutions régionales et locales a établi un plan de travail que le Ministère de l'Intérieur n'a pas rendu officiellement public. Ce plan prévoit que la nouvelle entité de Tournai comprendra les communes de Chercq, Ere, Froyennes, Hertain, Lamain, Marquain, Orcq, Saint-Maur, Tournai, Vaulx et Warchin. Toutefois, une partie d'Ere, Froyennes, Saint-Maur, Vaulx et Warchin pourraient être attribuée à une nouvelle entité périphérique dont Kain deviendrait le pivot de regroupement. Dans cette éventualité, Tournai recevrait en compensation une partie de Kain, Rumillies et Willemeau. La ville aurait une superficie de près de 50 km carrés et une population de 45.000 habitants. En outre, Tournai engloberait la zone industrielle d'Orcq, Marquain et Froyennes.

(14) CRISP, Courrier hebdomadaire n° 679 et 708.

Il est à noter que la plupart des communes reprises au plan Costard jouxtent immédiatement Tournai et constituent sa périphérie immédiate.

B. *Le projet Sevrin* (version 1972) (15).

Le premier projet développé par le Professeur Sevrin se révèle plus ambitieux. Se fondant sur des considérations exclusivement géographiques, il suggère que, en plus de celle de Tournai, cinq autres entités soient créées, sans exclure, pour autant, que certaines d'entre elles se regroupent.

a) *L'entité de Tournai.*

Fusionnent pour constituer l'entité de Tournai les communes de Chercq, Ere, Esplechin, Froidmont, Froyennes, Hertain, Kain, Lamain, Marquain, Orcq, Ramegnies-Chin, Rumillies, Saint-Maur, Tournai, Warchin et Willemeau.

L'auteur constate que la nouvelle entité correspond à l'agglomération de Tournai sans le bassin carrier, mais complétée vers le nord par le versant sud du Mont-Saint-Aubert et un hameau de Mourcourt (Bizan-court) qui faisait, autrefois, partie de Tournai. Il propose, en outre, d'inclure également dans Tournai les petites communes rurales frontalières de Hertain, Lamain et Esplechin, faisant valoir deux arguments qui seront déterminants par la suite, à savoir :

1^o que la ville de Tournai deviendra ainsi la voisine immédiate de la communauté urbaine de Lille, à laquelle elle touchera par Baisieux (France) ;

2^o que les deux pénétrations routières en Belgique (N8, N4 et l'auto-route) venant de Lille seront alors sur son territoire.

Ainsi définie, l'entité de Tournai s'étendrait sur 10.157 hectares et regrouperait 52.722 habitants.

b) *Les entités voisines.*

Cinq autres noyaux de fusion sont prévus :

1^o Blandain, Leers-Nord, Nechin, Templeuve, avec centre à Templeuve. Cette entité se caractérise par de nombreuses résidences secondaires de commerçants roubaisiens et Templeuve est un centre scolaire et un lieu de marché.

(15) SEVRIN R., Un essai de géographie appliquée : la fusion des communes hennuyères, « Les cahiers marxistes », 1972, n° 14, p. 59.

2° Bailleul, Esquelmes, Estaimbourg, Herinnes, Obigies, Pecq, Saint-Léger, Warcoing, avec centre à Pecq.

Les deux entités pourraient cependant n'en former qu'une, de 8.441 hectares et de 17.103 habitants.

3° Antoing, Bruyelle, Calonne, Fontenoy, Gaurain-Ramecroix, Laplaigne, Maubray, Péronnes, Vault et Vezon. Cette entité coïncide avec le bassin carrier et avec un groupe de localités « à vocation rurale et touristique faisant partie du parc du Hainaut franco-belge, groupé autour d'Antoing dont est ainsi reconnu le rôle polarisateur en tant que centre industriel, commercial et scolaire ». La nouvelle commune aurait 15.482 habitants et une superficie de 6.136 hectares.

Cependant le Professeur Sevrin n'exclut pas la réunion éventuelle de cette entité et de Tournai, formant ainsi une agglomération qui compterait 68.204 habitants et s'étendrait sur 16.293 hectares.

4° Bleharies, Guignies, Hollain, Howarderie, Jollain-Merlin, La Glanerie, Lesdain, Rongy, Rumes, Taintignies et Wez-Velvain. Géographiquement, cette entité présente des particularités. C'est la partie belge du Pévèle, caractérisée par des étendues boisées, des pépinières, un passé industriel et une évolution du peuplement à partir du défrichement opéré au dix-huitième siècle. En outre, avec ses 12.098 habitants, elle constitue un réservoir de main-d'œuvre.

5° Barry, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Gallaix, Grandmetz, Hercuegies, Leuze, Maulde, Pipaix, Thieulain, Tourpes. Sont ainsi regroupés autour de Leuze, pour former une commune de 13.307 habitants, tous les villages qui vivent traditionnellement dans l'orbite de cette ville-marché, siège d'une justice de paix et centre scolaire.

Nous nous sommes quelque peu attardés au premier plan Sevrin car il est le plus complet, le seul qui soit fondé sur des considérations scientifiques tenant compte de la géographie, du facteur humain, de la zone de rayonnement de certaines communes et, enfin, car il contient en germe nombre d'éléments qui seront retenus par la suite. Mais, si l'on s'en inspirera, ses judicieuses observations seront suivies de façon disparate et fantaisiste, sans que subsiste la ligne directrice et l'esprit qui avaient prévalu lors de la conception. Il en résultera une mosaïque qui participe à différentes entités sans en respecter vraiment aucune.

C. *Le « Plan Michel » du 6 janvier 1975 (16).*

A l'occasion d'une réunion de mandataires communaux PSC de l'arrondissement administratif de Tournai, le 2 octobre 1974, Le Ministre

(16) *Courrier de l'Escaut*, 7 janvier 1975.

de l'Intérieur déclare (17) qu'il va proposer un grand Tournai comprenant la commune de Kain et regroupant entre 50 et 60.000 habitants.

Le « Plan Michel » proprement dit est connu le 16 janvier 1975. Il alloue au grand Tournai, outre l'intégralité des treize communes retenues par le projet de 1972 (y compris Kain, Rumillies et Willemeau), les communes d'Esplechin, Froidmont, Mont-Saint-Aubert, Mourcourt et Ramegnies-Chin. Au total, 19 communes couvrant 11.952 hectares et comptant 54.884 habitants au 31 décembre 1973.

D'autres entités seront créées à côté de Tournai. L'une fusionne Templeuve et Blandain. L'autre regroupe autour de Gaurain-Ramecroix les communes de Velaine (à près de 15 kilomètres de distance !), Barry, Beclers, Havinnes, Maulde, Melles, Popuelles, Quartes, Thimougies et Vezon. Il est à remarquer que cette entité fusionne des communes appartenant à quatre cantons électoraux.

D. *Le projet Sevrin* (version 1974) (18).

Sans modifier son projet initial, le Professeur Sevrin procède, dans cette seconde mouture, aux deux réunions d'entités qu'il présentait en 1972 comme des solutions éventuelles. Il regroupe :

1° les entités de Tournai et d'Antoing telles qu'il les avait définies, obtenant ainsi une agglomération de 71.445 habitants et de 20.430 hectares ;

2° les entités de Blandain et de Pecq.

Le second projet Sevrin, qui regroupe 32 communes, atteint un nombre d'habitants légèrement supérieur à celui qui résulte de l'arrêté royal du 17 septembre 1975. La superficie obtenue et qu'il qualifie de « restant dans des limites très raisonnables » diffère peu de celle qu'imposera finalement l'exécutif. Mais les communes fusionnées ne sont pas toutes les mêmes, l'arrêté royal intégrant dans Tournai Blandain et Templeuve qui formaient une entité séparée, Gaurain-Ramecroix qui n'apparaissait dans l'entité de Tournai que comme partie de l'entité d'Antoing, Bary et Maulde qui étaient rattachées à Leuze, Quartes, enfin, qui fusionnait avec Frasnès. D'autre part, Antoing, Bruyelle, Calonne, Fontenoy, Laplagne, Maubray et Péronnes échappent à Tournai pour former l'entité d'Antoing ou rejoindre celle de Brunehaut.

D'autres plans ont vu le jour. Citons le plan « Lemoine », qui prévoyait pour Tournai 81.000 habitants et celui du Gouverneur de la Pro-

(17) *La Cité*, 3 octobre 1974 et *Courrier de l'Escaut*, 4 octobre 1974.

(18) SEVRIN R., *Vers la fusion des communes de Wallonie*, « Fondation J. Jacquemotte », 1974, pp. 66 et ss.

vince du Hainaut. Ils n'ont malheureusement connu qu'une publicité restreinte, sans mesure avec leurs qualités.

Quoi qu'il en soit, nous constatons une grande différence entre le plan présenté en janvier 1975 par le Ministre de l'Intérieur et le contenu de l'arrêté portant fusion. Que s'est-il passé entre le 6 janvier et le 17 septembre 1975 ? Nous tenterons de répondre à cette question et de dégager le contexte politique des fusions dans un dernier point de notre étude. Mais avant d'aborder ce que nous qualifierons de « motivations subjectives », nous essayerons de découvrir les « motivations objectives » ou réputées telles, qui semblent avoir déterminé le sort de chacune des communes.

IV. Les « motivations objectives ».

Par « motivation objective » nous entendons celle qui trouve son origine dans un fait social, économique, démographique ou financier. Il en est ainsi des phénomènes d'industrialisation, d'urbanisation, des zones d'attraction naturelle ou d'expansion naturelle.

A. *L'expansion urbaine.*

Tournai, nous l'avons dit, connaît un éclatement. Ses habitants, après avoir déserté le centre de la ville au profit des faubourgs, cherchent maintenant à se loger dans les communes les plus proches. Un tissu urbain s'est créé, sans solution de continuité, entre Tournai et Kain, Froyennes, Ere, Chercq, Orcq, Rumillies, Saint-Maur, Vaulx, Warchin, Willemeau. Ces communes sont aujourd'hui, en fait, des faubourgs de Tournai. Elles sont considérées comme zone d'expansion et d'urbanisation par le plan de secteur. Il se justifiait que cette situation soit légalement entérinée.

B. *Le lien avec la Métropole du Nord.*

La Communauté urbaine de Lille est proche de Tournai. Les échanges sont fréquents entre les deux villes et les rapports commerciaux, culturels et autres gagneraient encore à se multiplier. De nombreux étudiants français fréquentent les écoles tournaisiennes et de nombreux Tournaisiens font leurs emplettes dans le Nord. Lille, par l'importance de son agglomération, la diversité des activités qui s'y exercent, constitue un pôle d'attraction pour Tournai qui se sent plus proche d'elle que de Bruxelles. Diverses instances, économiques et autres, ont estimé qu'un rapprochement, qu'elles souhaitent, résulterait d'un voisinage direct. Pour ce faire, il s'imposait de fusionner à Tournai les communes rurales

qui formaient barrière. C'est à ce titre que Blandain, Esplechin, Hertain et Lamain auraient été absorbées.

C. *Les industries et leur zone d'extension.*

Les données économiques constituant un facteur important (19), l'exécutif a accordé une particulière attention aux implantations industrielles. A ce titre, Froyennes, Marquain et Orcq, où sont localisées les industries nouvelles, fusionnent avec Tournai. Pour Froyennes et Orcq, cette raison confirme celle tirée de l'expansion urbaine.

Il n'en va pas de même pour Gaurain-Ramecroix. Siège social et d'exploitation du plus important complexe industriel cimentier du bassin carrier (CCB), Gaurain souhaitait constituer le noyau d'une entité distincte. Cette création rencontrait le vœu de plusieurs communes qui demandaient à s'y intégrer. C'était le cas de Beclers, Havinnes, Maulde, Thimougies et Vezon. Dès lors que le principe d'une entité de Gaurain n'était pas retenu, la logique comme la géographie postulaient que cette commune soit rattachée, avec l'ensemble du bassin carrier, à l'entité d'Antoing. Il semble que des considérations politiques et budgétaires aient finalement entraîné la décision de fusionner Gaurain à Tournai, malgré une opposition locale bien orchestrée. Cette fusion décidée, il convenait que Gaurain entraîne dans l'entité de Tournai les communes qui dépendent d'elle.

1. Zone d'extension : Beclers, Havinnes, Maulde et Vezon sont présentées comme zone d'extension de la CCB qui y possède de vastes territoires destinés soit à l'extraction, soit au déversement de terres, ou qui envisage une extension possible de ses activités en direction de ces localités.

2. Réservoir de main-d'œuvre : Beclers, Havinnes et Thimougies sont axés sur Gaurain pour l'occupation de la main-d'œuvre.

On peut toutefois se demander à quel titre Gaurain est centre d'attraction pour les communes de Melles et de Quartes. Quant à Maulde, zone supposée d'extension, il semble que son rattachement à Tournai dans l'orbite de Gaurain procède plus d'une raison politique que de motivations sérieuses. Enfin, il nous faut bien constater que Vezon, à la porte d'Antoing et que tout rattache à cette ville, ne possède pas de liaison directe avec Tournai. Les visées de la CCB sur le sous-sol de cette localité et sa volonté de réunir en une seule entité l'ensemble des communes qui

(19) *Moniteur Belge* du 25 septembre 1975, Rapport au Roi, p. 1.

constituent sa « chasse gardée » ou, si l'on préfère, sa réserve naturelle, ont-elles trouvé des échos favorables au niveau ministériel ?

D. *L'équipement scolaire.*

Les destructions de la dernière guerre ont amené d'importants établissements d'enseignement de Tournai à quitter la ville pour construire de nouveaux bâtiments ou en acquérir. C'est ainsi que Ramegnies-Chin, à 4 kilomètres de Tournai, est devenu un centre scolaire très fréquenté. Plusieurs institutions s'y sont établies, telles que l'Ecole d'architecture Saint-Luc, l'Institut des Hautes Etudes de Communication Sociale, l'Institut Saint-André qui possède une section de régentat et, depuis peu, l'Institut Universitaire de Formation Permanente. Tournai désirait récupérer, par la fusion de Ramegnies-Chin, le volet « enseignement supérieur » qui lui échappait.

E. *Les équipements touristiques.*

Les arguments avancés en faveur de l'absorption du Mont-Saint-Aubert sont exclusivement d'ordre touristique et culturel. Seule éminence proche de la ville, cette petite commune attire de nombreux visiteurs. Des expositions y sont organisées ainsi que des manifestations littéraires et artistiques. Le « jardin des poètes » et le site qui l'entoure sont un but de promenade qui complète la visite de Tournai.

F. *Les accès autoroutiers.*

Mourcourt et Templeuve doivent leur fusion à Tournai aux accès et échangeurs autoroutiers. Il est apparu souhaitable que les voies de pénétration en Belgique, venant de Lille ou, dans un proche avenir, de Roubaix, soient localisées sur le territoire d'une seule entité. D'autre part, Templeuve était déjà privée de sa zone naturelle de rayonnement dès lors que la commune de Blandain était rattachée à Tournai et que les communes de Bailleul, Estaimpuis, Leers-Nord et Nechin fusionnaient en une nouvelle entité dont Estaimpuis devenait le centre. Enfin, les motifs liés au rapprochement avec la Communauté Urbaine de Lille jouaient pour Templeuve au même titre que pour Blandain, Hertain, Lamain et Esplechin.

G. *L'équilibre des populations.*

De toutes parts s'est manifesté un souci d'équilibrage des populations. Avant la fusion, Tournai comptait 32.890 habitants. Les communes appelées à fusionner ne pouvaient accepter l'opération projetée qu'à la condition que leurs habitants ne soient pas en minorité dans la nouvelle entité. Il fallait donc rassembler une population extérieure à Tournai au moins

égale à celle de la ville (20) (21) (22). D'où, selon certains, la présence dans la nouvelle entité de communes dont on s'explique mal la fusion avec Tournai, telles que Maulde, Melles et Quartes.

H. *Les préoccupations financières.*

Dans son rapport au Roi, le Ministre de l'Intérieur signale, en sixième position, que le plan de fusion obéit aussi à un critère financier : « On a veillé à assurer la viabilité des communes nouvelles grâce à un nombre suffisant d'habitants, à une superficie adéquate et à des moyens financiers appropriés ».

Il n'est pas douteux que, dans le cas de Tournai, cette préoccupation a dominé les débats. Nous avons déjà souligné l'importance du déficit budgétaire de la ville. Depuis des années, toute action d'envergure était impossible par manque de moyens financiers.

Il fallait mettre fin à cet état de chose en regroupant des communes aux finances saines et disposant de ressources stables. La consolidation par l'Etat du déficit de la ville au 31 décembre 1976 ne peut, en effet, être considérée comme une solution à long terme si elle ne s'accompagne pas de mesures destinées à éviter que le déficit ne se recrée. D'où la nécessité d'introduire dans l'entité de Tournai les divers parcs industriels. D'où, peut-être, l'explication, ou une des explications, de la division de l'entité Antoing-Gaurain et de la fusion de Gaurain à Tournai.

V. *Les consultations et leurs résultats.*

A. *Les communes.*

Sans pousser notre analyse jusqu'à l'examen de l'évolution de la position prise par chaque conseil communal concerné, il est cependant intéressant de constater que, sur les 29 communes fusionnées, quatre seulement se sont prononcées en faveur de la fusion avec Tournai : Froyennes, Orcq, Warchin et Willemeau (24). Encore convient-il de remarquer que cet accord était assorti de conditions telles que l'apurement du passif budgétaire et la création d'une très grande entité. Les options prises par les autres communes à la fin de l'année 1974 (25) portaient sur des entités qui n'ont jamais vu le jour (Maulde, Templeuve, Gaurain, Blandain, Kain, Rumes, Velaines) ou sur Antoing et la future entité de Brunehaut.

(20) *Courrier de l'Escaut*, 29 octobre 1973 et 12 décembre 1974.

(21) *Courrier de l'Escaut*, 21 février 1975.

(22) *Courrier de l'Escaut*, 27 mai 1975 et 5 juin 1975.

(23) *Moniteur Belge* du 25 septembre 1975, Rapport au Roi, p. 2.

(24) *Courrier de l'Escaut*, 12 décembre 1974.

(25) *Courrier de l'Escaut*, 12 décembre 1974.

Dès la publication du « Plan Michel », les positions se résument de la manière suivante (26) :

1. Une opposition radicale des trois communes à majorité socialiste qui jouxtent Tournai, soit Chercq, Kain et Vaulx. Kain, qui se veut le fer de lance du mouvement anti-fusion (en la personne de son bourgmestre, R. Van Spitael), souhaite la création d'une entité restreinte dont elle serait le noyau. Chercq et Vaulx optent pour Antoing, également à majorité socialiste.

2. Le conseil communal de Tournai (27) rejette à l'unanimité le « Plan Michel », estimant que l'entité proposée est trop petite et réclame un grand Tournai d'au moins 65.000 habitants. Une contre-proposition est adressée au Ministre de l'Intérieur, qui englobe Gaurain, Antoing, Blandain et Péronnes.

3. Ere, Froidmont, Froyennes, Mont-Saint-Aubert, Orcq, Ramegnies-Chin, Rumillies, Saint-Maur, Warchin et Willemeau acceptent avec résignation (28) mais posent des préalables :

a) la nouvelle entité comportera au moins 70.000 habitants.

b) toutes les communes périphériques en feront partie, y compris Chercq, Kain et Vaulx,

c) les dettes de Tournai seront préalablement apurées.

4. A la suite de la prise de position de Gaurain-Ramecroix (29), les communes de Beclers, Gaurain-Ramecroix, Havinnes, Maulde, Thimougies, Melles, Quartes, Barry et Vezon manifestent à leur tour une vive opposition (du moins en apparence !) à la fusion avec Tournai.

De tout ceci il ressort que les communes visées ont eu l'occasion de manifester leur sentiment à l'égard de l'opération projetée par le Ministre de l'Intérieur. Mais il est tout aussi évident que les instances gouvernementales n'ont pas tenu compte des oppositions. On peut cependant constater que deux revendications ont été entendues :

— la volonté de créer une grande entité qui assure un équilibre entre les populations urbaines et rurales,

(26) CRISP, Courrier hebdomadaire n° 708, pp. 23 à 26 et presse locale (*Courrier de l'Escaut, Avenir du Tournaisis, Nord Eclair*) de l'année 1975.

(27) *Courrier de l'Escaut* du 26 mars 1975 (Conseil communal de Tournai du 28 mars 1975).

(28) *Courrier de l'Escaut*, 5 juin 1975.

(29) *Courrier de l'Escaut*, 2 juillet 1975.

— la fusion de toutes les communes périphériques, y compris les trois communes à majorité socialiste (Chercq, Kain et Vaulx).

En juin 1975, le Gouvernement s'oriente vers la conception maximaliste de Tournai, envisageant d'y rattacher l'ensemble du bassin carrier avec Antoing et Gaurain-Ramecroix (31). Enfin, le 16 juin 1975, le projet définitif est arrêté par le Comité Ministériel des Affaires Régionales Wallonnes. Nous savons, par le texte de l'arrêté royal de septembre 1975, qu'il laisse subsister l'entité d'Antoing mais l'ampute de Gaurain-Ramecroix et de ses villages satellites, tandis qu'il incorpore dans Tournai Blandain et Templeuve qui devaient former une entité distincte.

Ce projet définitif provoquera un nouveau mouvement de protestation, pluraliste mais dirigé par le bourgmestre de Kain et axé sur Kain et Vaulx (32). La publication de l'arrêté royal mettra un terme à ces dernières manifestations de mauvaise humeur dont, en définitive, on peut se demander si elles ne coïncident pas avec les prémices de la campagne pour les élections communales de 1976.

Parmi les motifs d'opposition à la fusion avec Tournai que nous croyons pouvoir déceler dans le chef des communes intéressées, nous relevons :

- a) la situation budgétaire de Tournai que, sans y regarder de près, on impute à sa gestion,
- b) la crainte des milieux ruraux de se trouver en minorité dans la nouvelle entité,
- c) la volonté d'être soi-même le noyau d'une entité,
- d) les particularismes locaux et la peur de se perdre dans une grande ville.

Est-il bien nécessaire d'ajouter à ces raisons avouées celles que l'on tait et qui n'en sont pas moins essentielles : situations acquises, ambitions personnelles, manœuvres politiques et calculs électoraux ?

B. *Le Gouvernement provincial.*

Le Gouvernement provincial n'est pas resté inactif. Dès que le « plan Costard » fut connu, le Gouverneur Vaes installa dans chaque arrondissement administratif une commission chargée d'émettre des propositions motivées de fusion. De plus, il demanda à chaque commune de lui faire connaître sa position à l'égard du document de travail du Ministère

(30) *Courrier de l'Escout*, 7 juillet 1975.

(31) *La Cité*, 9 juin 1975.

(32) CRISP, courrier hebdomadaire n° 708.

de l'Intérieur et des projets élaborés par les commissions d'arrondissement. Sur la base de ces avis, la Députation permanente réétudia l'ensemble du problème et, au début de l'année 1974, le Gouverneur fit rapport au Ministère de l'Intérieur (33).

Les 28 avril et 2 mai 1975, la Députation permanente arrêta un « contre-plan Michel ». Toutefois, le Gouverneur s'abstenant, les députés PSB et PSC (4 et 2) ne purent s'entendre sur une série de cas. En ce qui concerne Tournai, les sociaux chrétiens affirmèrent leur fidélité au plan du Ministre de l'Intérieur tandis que les socialistes s'en écartèrent à propos, entre autres choses, de l'entrée de Kain dans le grand Tournai (34). La proposition socialiste visait à créer une entité dont Kain serait le noyau et qui engloberait Mont-Saint-Aubert et Mourcourt. Chercq et Vaulx devaient fusionner avec Antoing tandis que Hertain, Lamain et Marquain avaient la possibilité d'opter pour Templeuve et Esplechin pour Rumes.

VI. Les options politiques.

A. *Les positions connues.*

1. Le Ministre de l'Intérieur.

A la question qui lui était posée (35) : « Votre but est-il de faire sauter les bastions socialistes dans le Tournaisis et de renforcer le PSC ? », Monsieur Michel a répondu : « Les fusions ne peuvent pas être et ne sont pas politiques. »

2. Le Parti Social Chrétien.

Le PSC de l'arrondissement et de la ville de Tournai, tout en défendant le « plan Michel », va tenter d'obtenir la création de la plus grande entité possible. C'est ainsi que les mandataires PSC des communes appelées à fusionner vont, le 8 février 1975 (36) (37), voter une motion affirmant leur volonté :

a) de réaliser un Tournai de 85.000 habitants, avec un minimum de 60.000 ;

b) d'équilibrer ruraux et urbains (ce qui implique au moins 66.000 habitants) ;

c) d'absorber l'intégralité du bassin carrier.

(33) CRISP, courrier hebdomadaire n° 708, pp. 5 et 6.

(34) CRISP, courrier hebdomadaire n° 708, pp. 5 et 6.

(35) *Courrier de l'Escaut*, 28 janvier 1975.

(36) *Courrier de l'Escaut*, 12 février 1975.

(37) *Courrier de l'Escaut*, 28 février 1975.

La démocratie chrétienne du tournaisis (38) prendra une position semblable quant à la dimension de la nouvelle entité.

3. Le Parti Socialiste Belge.

a) La Fédération hennuyère du PSB condamne le « plan Michel » pour l'ensemble du Hainaut (39).

b) L'Union communale socialiste de Tournai-ville, en opposition avec le PSB du Hainaut Occidental et les députés permanents PSB qui soutiennent les bourgmestres socialistes de Chercq, Kain et Vaulx, opte pour un grand Tournai de 60.000 habitants au moins « afin de donner un poids suffisant à la périphérie par rapport à l'entité et à l'entité elle-même » (40). Cette position est appuyée par la Démocratie chrétienne, le Parti Communiste et le Rassemblement Wallon (41).

Finalement, le PSB va jouer le jeu de la fusion, estimant, selon les termes de L. Harmegnies (42) « qu'il faut occuper le terrain en attendant de pouvoir corriger les anomalies ». A cette fin, le PSB placera en tête de la liste qu'il présente dans la nouvelle entité le bourgmestre de Kain, R. Van Spitael, fonctionnaire général, chef de file des adversaires du « Plan Michel » et personnalité connue de la périphérie de Tournai. Le suivront en troisième, quatrième et cinquième place les bourgmestres de Vaulx, Templeuve et Chercq.

4. Le PLP.

La position du PLP n'est pas aisée à déterminer. Elle semble avoir fluctué au hasard des nécessités et des possibilités. La ligne de conduite de ce parti aurait consisté à défendre, en un premier temps, l'autonomie communale. Une position de repli consista à promouvoir la création de petites et moyennes entités, telles que celle de Lamain-Esplechin, fief du Ministre d'Etat René Lefebvre. Ayant dû sacrifier l'essentiel de ses revendications, le PLP se serait finalement contenté d'une entité selon ses vœux, le Mont-de-l'Enclus qui regroupe des villages où ce parti dispose d'une confortable représentation.

Cependant, à Tournai-ville, où il siège au collège échevinal avec le PSC, le PLP a pris position pour le plus grand Tournai possible (43). La liste qu'il présente rassemble neuf bourgmestres, les quatre premières

(38) *Courrier de l'Escaut*, 24 octobre 1975.

(39) *Le Peuple*, 27 et 28 septembre 1975.

(40) *Le Peuple*, 23 octobre 1974.

(41) *La Cité*, 5 décembre 1974.

(42) *Le Peuple*, 22 septembre 1976.

(43) *Courrier de l'Escaut*, 28 mars 1975. Conseil communal de Tournai du 26 mars 1975.

places étant cependant occupées par des Tournaisiens dont un de fraîche date et qui tente une percée politique dans la place, en l'occurrence le Sénateur Bertouille, vice-président du PLP wallon.

5. La Rassemblement Wallon.

Lors de la réunion de son bureau, le 19 février 1975 (44, 45), le Rassemblement Wallon, suivant en cela la position qu'il a adoptée pour l'ensemble de la région francophone, va exiger un Tournai maximaliste et se prononcer pour l'absorption de Gaurain-Ramecroix et d'Antoing. La plupart des candidats qu'il présente sont tournaisiens ou proviennent de la périphérie immédiate.

6. Le Parti Communiste.

Il convient d'abord de signaler que ce parti est le second en importance au conseil communal de la ville de Tournai. Il y occupe 7 sièges et avait recueilli, aux élections communales de 1970, 5.757 voix, soit seulement 418 de moins que le PSC. Ce succès a été confirmé aux législatives de 1974 où, pour la Chambre des Représentants, il a obtenu 23,78 % des suffrages du canton de Tournai.

La position de principe du Parti Communiste (46) est que la fusion des communes doit, en premier lieu « être un moyen de renforcer les collectivités locales pour leur donner plus d'autonomie et de possibilité de servir les citoyens dans un pays dont toutes les institutions doivent d'ailleurs être simplifiées et démocratisées de haut en bas ». Or, par la voix de C. Renard (46), il estime que, en matière de fusion « les préoccupations mesquines ne manquent pas... et lorsqu'on en fait le total, on constate leur parfaite concordance avec les points de vue politiques des forces les plus réactionnaires du pays, lesquelles entendent que le pouvoir central conserve le maximum de prérogatives et de faculté de décision ».

Après avoir proclamé son opposition générale aux fusions projetées par le Ministre Michel (47), le Parti Communiste se ralliera aux revendications visant à la création d'une grande entité de Tournai (48, 49). A la tête de sa liste il présentera le Député Delrue, figure populaire à Tournai et dans les faubourgs de la ville.

En conclusion de ce bref inventaire, nous constatons que les principaux partis se rencontrent, au niveau de Tournai, pour réclamer la création

(44) *Courrier de l'Escout*, 17 octobre 1974.

(45) *Courrier de l'Escout*, 21 février 1975.

(46) RENARD A., « Les cahiers marxistes », 1972, n° 14.

(47) *Courrier de l'Escout*, 14 octobre 1974.

(48) *Le Peuple*, 23 octobre 1974.

(49) *Courrier de l'Escout*, 28 mars 1975.

d'une grande entité. Tous affirment leur volonté d'englober l'ensemble du bassin carrier.

B. Les tendances politiques des communes et des cantons.

1. Les élections communales de 1970.

Sans aller jusqu'à rechercher la coloration politique précise des collèges et conseils des communes intéressées, il convient toutefois d'en examiner les lignes dominantes telles qu'elles résultent des élections d'octobre 1970 (50).

a) *Tournai*. La ville de Tournai est gouvernée par une majorité PSC-PLP. Au conseil communal, le PSC dispose de 8 sièges, le PC de 7 sièges, le PLP et le PSB chacun de 4 sièges.

b) *Antoing* connaît une majorité absolue socialiste, le PSB ayant obtenu 9 sièges, le PSC et le PLP chacun 2.

c) *Templeuve*, également, est gérée par le PSB qui détient 7 sièges, le PSC et le PLP en ayant chacun 3.

d) Les communes de Barry, Chercq, Kain, Vaulx, Vezon, Warchin et Willemeau sont gouvernées par des majorités homogènes socialistes ou, dans le cas de Warchin, par une coalition communiste-socialiste.

e) Froyennes, Havinnes, Hertain, Maulde, Mont-Saint-Aubert, Quartes, Ramegnies-Chin et Thimougies ont un collège échevinal de tendance PSC.

f) Le PSC et le PLP sont alliés à la tête de Beclers, Ere, Esplechin, Gauvain-Ramecroix (où la majorité absolue socialiste a été renversée après avoir détenu le pouvoir durant plus d'un demi-siècle) et Orcq.

g) Le PLP et le PSB gèrent ensemble Blandain et Saint-Maur.

h) Le PLP est seul au pouvoir à Lamain, Marquain et Melles.

i) Mourcourt et Rumillies ont un collège échevinal PSC-PSB.

Ces identifications restent approximatives car, dans de nombreux villages, les candidats se présentaient sous des étiquettes locales. D'autre part, certaines communes n'ont plus connu d'élections depuis 1964, voire 1958. Enfin, des échevins et conseillers ont changé de groupe politique en cours de mandat.

2. Les élections législatives de 1974.

Si nous examinons les résultats des élections législatives du 10 mars 1974 pour les trois cantons qui doivent approvisionner en communes la nouvelle entité de Tournai, nous constatons (51) les pourcentages suivants pour

a) *le canton de Tournai*: PSC : 23,70 %, PSB : 25,14 %, PLP : 18,43 %, PC : 18,83 %, RW : 13,87 % ;

b) *le canton de Templeuve*: PSC : 28,23 %, PSB : 28,81 %, PLP : 19,72 %, PC : 13,72 %, RW : 9,48 % ;

c) *le canton d'Antoing* : PSC : 17,60 %, PSB : 45,10 %, PLP : 12,54 %, PC : 14,53 %, RW : 9,91 %

Ainsi, une fusion de communes relevant des cantons de Tournai et de Templeuve assure des chances sérieuses d'un certain équilibre entre le PSC et le PSB, tandis que l'adjonction des communes du canton d'Antoing, et principalement Antoing, romprait cet équilibre au profit du PSB.

En effet,

a) pour les cantons de Tournai et Templeuve réunis, le PSC obtient 25,69 % des suffrages, le PSB, 26,97 %.

b) pour les cantons de Tournai, Templeuve et Antoing réunis, le PSC obtient 22,15 % des suffrages, le PSB, 33,01 %.

C. Le Comité ministériel des affaires régionales wallonnes.

Lors de sa réunion du 16 juin 1975, le CMARW va modifier profondément les données du « Plan Michel » en ajoutant à Tournai 11 communes. D'autre part, il rejette le vœu exprimé par les diverses instances politiques locales tendant à l'intégration dans l'entité nouvelle de l'ensemble du bassin carrier avec Antoing, mais il y incorpore Gaurain-Ramecroix et les villages qui sont censés dépendre de cette commune, ainsi que Blandain et Templeuve. Or, si à Templeuve, Blandain, Vezon et Barry le PSB est au pouvoir (avec une forte représentation PSC ou PLP à Blandain et à Templeuve), à Beclers, Gaurain-Ramecroix, Havinnes, Maulde, Melles, Quartes et Thimougies, le PSC est majoritaire ou allié avec le PLP mais, en tout cas, toujours présent au collège échevinal.

(51) *Courrier de l'Escaut*, 12, 13 et 14 mars 1974.

D. Les « motivations subjectives ».

Certes, il est malaisé, sinon audacieux, de se prononcer avec quelque certitude sur les mobiles politiques qui ont prévalu lors de l'adoption de la version définitive du « Plan Michel ». Nous croyons cependant pouvoir déceler deux tendances.

1. Une volonté d'équilibrage politique des deux principales formations en présence, le PSC et le PSB, ce qui correspond à une majorité dans les cantons de Tournai, Templeuve et Antoing ainsi qu'au niveau de la Province et de la Députation permanente. Il a fallu écarter Antoing car l'introduire dans l'entité compromettrait l'équilibre au profit du PSB. Sans doute l'arithmétique électorale laisse-t-elle, toutefois, présager un léger avantage pour le parti socialiste. Ne serait-ce pas l'une des raisons de l'insertion dans le grand Tournai des communes de Melles et Quartes, venant du canton de Celles, ainsi que de Beclers, Maulde et Thimougies qui relèvent du canton de Leuze ? Elles semblent constituer un appoint pour le PSC, peut-être suffisant pour modifier les cartes. Simple hypothèse de travail... ! La liste sociale chrétienne, fruit de négociations laborieuses et de révisions parfois déchirantes, équilibre les diverses composantes de ce parti. Menée par un échevin de Tournai catalogué « centriste », elle fait la part assez belle à la démocratie chrétienne en lui réservant les deuxième, quatrième et cinquième places. Le bourgmestre sortant, F. Dumont, de la tendance CEPIC a accepté de lutter à la dernière place. Les communes rurales sont bien représentées (2/3).

Mais une formation inattendue risque de brouiller les cartes. Sous l'étiquette « Intérêts du Tournais », des adversaires irréductibles de la fusion se sont regroupés. Ils ont pu réunir quelques mandataires ou anciens mandataires communaux et provinciaux jouissant d'une certaine popularité dans leur fief. La plupart sont issus du PSC ou sont de tendance sociale chrétienne ou libérale. On ne peut pas parler de dissidence au sens propre du terme, mais les Intérêts du Tournais risquent de mordre principalement sur l'électorat du PSC.

2. L'exigence formulée par le Rassemblement Wallon de voir se réaliser autour des principales villes de Wallonie les entités les plus vastes possibles. Il est assez évident que ce parti espérait, par là, réussir une percée dans les nouvelles communes en regroupant les voix que, jusqu'alors, il recueillait en ordre dispersé dans les anciennes.

Le PSB, quant à lui, semble jouer gagnant sur tous les tableaux. En effet,

a) Si Antoing fusionne avec Tournai, il dispose d'une confortable avance.

b) Si Kain devient noyau de fusion et intègre Mont-Saint-Aubert et Mourcourt, les résultats des élections communales de 1970 et une politique habile lui laissent espérer la majorité absolue dans la nouvelle entité. Il avait obtenu à Kain, qui représente plus des trois quarts de l'ensemble, 1.761 voix sur 3.156.

c) Si la fusion se réalise sur la base des cantons de Tournai et de Templeuve, nous savons qu'il peut compter sur une légère avance (1,28 % en 1974) par rapport au PSC.

Aussi le PSB peut-il se permettre de soutenir, ou de combattre, deux formules différentes dans le même temps, selon le lieu et l'opportunité du moment.

Le PLP risque de faire les frais de l'opération. Dans les cantons de Tournai et de Templeuve, il a recueilli, en 1974, 19,08 % des suffrages et, pour les trois cantons, 16,89 %. Seules des petites entités, taillées sur mesure et localisées à Blandain, Esplechin, Froidmont, Lamain, Orcq et Marquain, pourraient lui être favorables.

... A moins, bien sûr, que ce parti ne se pose en arbitre entre les deux formations dominantes et, par ce biais, n'obtienne, de l'une ou de l'autre, un partage des responsabilités au niveau de la grande entité.

Le Parti Communiste n'a qu'une audience limitée en dehors de Tournai et de sa périphérie immédiate. Quant aux résultats du Rassemblement Wallon en 1974, ils n'augurent rien de transcendant.

VII. Conclusions.

A. Une opération telle que celle des fusions est nécessairement politique, ce qui ne veut pas dire « partisane ». Tenter de créer une ville nouvelle en lui assurant, à la fois, la viabilité financière indispensable, un équilibre raisonnable entre les principales composantes de la population et un « gouvernement » s'appuyant sur une large majorité et, partant, apte à entreprendre et à réaliser, c'est faire de la politique. Ce peut l'être dans le meilleur sens du terme. Est-ce le but que l'on a poursuivi à Tournai et les conditions pour l'atteindre sont-elles réunies ?

B. L'entité de Tournai rassemble des communes provenant de six cantons électoraux différents. Les cantons ont une grande importance. Ils constituent la circonscription électorale des conseillers provinciaux. Or, si tout le canton de Tournai passe dans la nouvelle ville, il n'en va pas de même pour les cantons d'Antoing, Celles, Leuze, Peruwelz et Templeuve qui sont amputés d'une partie des communes qui les composaient. Antoing perd Chercq, Ere et Saint-Maur ; Celles perd Melles, Mont-Saint-

Aubert, Mourcourt et Quartes ; Leuze perd Barry, Beclers, Maulde, Thi-mougies et Gaurain-Ramecroix ; Peruwelz perd Vezon ; Templeuve perd Templeuve, Ramegnies-Chin et Blandain.

Les anciennes communes, devenues des quartiers, vont-elles continuer à voter dans leur canton d'origine ? Va-t-on délimiter de nouveaux cantons en tenant compte de l'entité de Tournai ? Que se passerait-il en cas d'élections anticipées ? La physionomie du Conseil provincial serait-elle modifiée ? Autant de questions que l'on peut se poser et auxquelles il appartiendra aux instances responsables de répondre sans tarder.

Summary : The formation of greater Tournai. An analysis of the decision.

Tournai is a town of intermediate dimensions (32,890 inhabitants) with a regional vocation ; since a few years it has had to face serious budgetary problems. These are primarily due to a relative absence of resources as opposed to a constant growth of the financial burdens, actually stemming from this regional vocation.

Therefore, the intention to start from the existing entity and to create a larger entity which ought to be financially viable, is quite right. In this respect, the governmental merger plan aims at reassembling Tournai — as the core of the mergers — with the neighbouring communes that actually are the town's suburbs, and with the recently created industrial areas.

Moreover, merging Tournai with the rural communes serving as a buffer between Tournai and the French border, the new (enlarged) entity will directly touch the "urban community" Lille — a major pole of attraction from the economic and commercial as well as from the cultural point of view.

A particular care to keep an equilibrium among rural and urban population accounts for the absorption of several communes that are rather distant and have no direct links with Tournai. Finally, there has been an underlying concern to ensure that in the new entity the christian-democratic and the socialist party would have an almost equal weight and the (federalist party) Walloon Gathering would have a chance to break through ; this seems to explain the fact that (1) Antoing and its peripheral communes, having a socialist majority, have been kept out of the merging operation, (2) one has on the contrary merged several rural communes with a clear christian-democratic tendency, and (3) the government eventually decided to realize a maximum merger (30 communes ; 21,373 ha) which is supposed to electorally favour the Wallon Gathering.

